



Location voiture : facturation de dommages indue

Par **cch**, le **09/01/2023 à 14:39**

Bonjour, j'ai loué une voiture le vendredi 6 chez xxxxx, en gare de Valence TGV. Je n'ai pas pris le complément d'assurance pour ne pas avoir de franchise. Inutile de dire que ma conduite a été des plus prudentes -sans compter le fait que je conduisais sous la supervision sourcilieuse de mon époux ,et en convoyant deux de mes enfants, et un bébé, ma petite-fille - , la voiture a été constamment garée dans des endroits protégés. J'ai rendu la voiture le samedi 7 à 16h30, sans que l'employée ait fait d'inspection, ce qui ne me posait pas de problème, dans la mesure où l'inspection que nous (les quatre adultes présents à bord) avons faite tant au départ qu'à l'arrivée ne montrait aucun problème. Je reçois le lundi 9 un mail m'informant que des dommages ont été constatés (rayure/égratignure de 26 à 50 mm sur le pare-choc avant), avec une photo datée du 9 à 12h31, soient 44 h après la restitution...., et prétendant me faire payer 277.38 euros...

Effectivement, xxxxxxpeut proposer des tarifs intéressants, si ce prix d'appel lui permet de facturer ensuite un surcoût quatre fois supérieur... Attrape-nigauds ?

Par **Marck.ESP**, le **09/01/2023 à 15:01**

Bonjour

Vous n'indiquez pas clairement de question, mais je suppose que vous souhaitez contester ?

Dans ce cas, commencer par adresser votre récit avec une réclamation au service des relations clientèle, que vous trouverez les coordonnées sur le site de la société.

Par **youris**, le **09/01/2023 à 15:09**

bonjour,

avis personnel, si vous avez rendu votre véhicule à l'agence, en présence d'un employé, et qu'aucun état des lieux contradictoire constatant des dommages n'a été établi, vous ne devez rien à l'agence.

salutations

Par **Pierre pauljean**, le **09/01/2023** à **16:54**

bonjour

si on fait la comparaison avec la location d'un logement, en l'absence d'état des lieux de sorti contradictoire(ou par huissier), le locataire est réputé avoir rendu les lieux en bon état.

il appartenait au salarié de cette société de location de faire le constat du véhicule en même temps que la remise des clés